

DOCTORAT EN SCIENCES RELIGIEUSES

Langue principale d'enseignement :

Arabe Français Anglais

Campus où le programme est proposé : CSH

OBJECTIFS

Le cycle d'études doctorales de la Faculté des sciences religieuses (FSR) prépare au grade académique de doctorat dans le cadre des différentes spécialisations de la FSR : théologie, Proche-Orient chrétien, relations islamo-chrétiennes, fait religieux approché par les sciences humaines :

- Il met en œuvre des compétences et des méthodes de recherche dans le cadre d'un travail original débouchant sur la soutenance d'une thèse
- Il habilite à l'enseignement universitaire et à la recherche
- Le diplôme est conforme aux exigences académiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et son niveau est reconnu par l'État libanais.

La formation doctorale à la FSR est marquée par un souci d'interdisciplinarité et un suivi personnalisé et rigoureux des étudiants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- La connaissance d'une deuxième langue, dans le cas d'une recherche qui nécessitera des références en langue étrangère, ou connaissance excellente de la langue dans laquelle sera rédigée la thèse, dans le cas d'une recherche dans un contexte restreint.
- Une note de 16/20 pour le mémoire.

a) Candidat hors USJ :

- Une copie du mémoire sera soumise à l'avis de 2 enseignants
- Un entretien est fixé et une épreuve écrite à partir d'une question tirée de la problématique du mémoire
- Dans le cas d'un master d'une autre discipline, le dossier sera étudié pour décider s'il est acceptable et quels sont les prérequis à suivre avant l'inscription en doctorat.

b) Candidat USJ :

- Accord préalable au cours de ses études de master, pour inscription en doctorat
- Un entretien est fixé avec le directeur de l'École doctorale et le responsable pédagogique du cycle des études doctorales de la FSR.

Les candidats sont sélectionnés suite à l'étude du dossier fourni et qui devrait inclure :

- Le baccalauréat libanais ou un titre jugé équivalent
- La licence officiellement reconnue
- Le relevé des notes de la licence
- L'équivalence de toute licence délivrée par des universités libanaises privées ou des universités non libanaises
- Le master ou un titre jugé équivalent
- Le relevé des notes du master
- L'équivalence de tout master ou titre jugé équivalent délivrés par des universités libanaises privées, ou des universités non libanaises
- Un avant-projet de thèse comportant : le titre, la définition du sujet, la problématique et les hypothèses de travail, la bibliographie sommaire, la méthodologie et les techniques de recherche, le plan provisoire de la thèse et le calendrier de travail. Pour être soumis au Conseil scientifique de la FSR pour avis, le projet de thèse doit se conformer à la méthodologie scientifique de la recherche
- Un mémoire avec une note de 16/20.

EXIGENCES DU PROGRAMME

La préparation du doctorat à la FSR s'effectue en 3 ans, extensibles à une quatrième année (de grâce).

Le programme de doctorat correspond à un total de 180 crédits ECTS à effectuer en 6 semestres minimum et en 12 semestres maximum comme suit :

Parmi les 180 crédits ECTS du programme :

- 174 crédits ECTS sont validés par la FSR selon le schéma suivant :

- 6 crédits ECTS sont attribués à des séminaires

- 54 crédits ECTS sont attribués à la préparation et à la soutenance du projet de thèse

- 114 crédits ECTS sont attribués à des colloques et des séminaires et à la préparation et à la soutenance de la thèse.

- 6 crédits ECTS attribués à différentes activités transversales sont validés par l'EDSHS, après la soutenance du projet de thèse.

La procédure suivie est comme suit : une fois le candidat a reçu l'accord administratif de déposer son dossier, il devra choisir une thématique du projet de recherche correspondant à l'un des champs fondamentaux de la FSR (théologie, Proche-Orient chrétien, Relations islamo-chrétiennes, fait religieux approché par les sciences humaines) :

- 1) Le candidat présentera son avant-projet au comité scientifique pour approbation.
- 2) Après étude du dossier et acceptation de la thématique, le comité scientifique pourrait exiger une année préparatoire au cours de laquelle le candidat suivra les prérequis méthodologiques et disciplinaires nécessaires l'habilitant à rédiger le projet provisoire de la recherche.
- 3) Le candidat sera inscrit en cycle doctoral, après avoir reçu l'approbation du comité scientifique et l'accord d'un directeur de thèse (professeur) qui accompagnera ses études doctorales.
- 4) Il sera inscrit dans des séminaires et des ateliers de méthodologie, selon son champ de recherche (dont 6 crédits obligatoires).
- 5) **À la fin du second semestre, il soutiendra son projet de thèse** devant deux rapporteurs et son directeur de thèse.
- 6) Le candidat sera inscrit en cycle doctoral (3^e semestre) à la seule condition qu'il reçoive l'avis favorable du jury de soutenance du projet, avec une note de 15/20. En cas d'échec, il lui sera accordé un semestre supplémentaire et unique pour corriger et soutenir son projet provisoire une seconde fois.
- 7) À partir du troisième semestre, le doctorant sera inscrit pour participer aux journées doctorales (3 crédits) et dans des séminaires ou conférences assurés par l'EDSHS (Autre activité de 3 crédits).